



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 28728

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'importance de la prévention dans toute politique de santé publique. Alors qu'un grand texte sera bientôt présenté devant l'assemblée nationale intitulé : patients, santé et territoires, il lui demande de bien vouloir lui préciser les grandes orientations de ce document à ce sujet.

Texte de la réponse

Les deux lois promulguées en 2004 sur la santé publique et l'assurance maladie ont renforcé la politique de prévention par la définition d'objectifs assortis d'indicateurs et de plans de santé publique. La prévention constitue en effet un volet essentiel de ces plans et se traduit par des actions de dépistage, d'éducation pour la santé et d'éducation thérapeutique qui s'organisent et se structurent de mieux en mieux. Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) est actuellement en train d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés en 2004 et ses analyses attendues pour la fin 2008 offriront de précieux enseignements pour réorienter et définir les objectifs à atteindre pour la période à venir. Dans ce contexte, la mise en place des agences régionales de santé (ARS) a pour ambition de renforcer la place et le financement des actions de prévention et de promotion de la santé en regroupant l'ensemble des moyens, notamment ceux en provenance de l'État et de l'assurance maladie, destinés à la politique de prévention (y compris secondaire) et de promotion de la santé de la région. Mais, parallèlement, il sera nécessaire d'optimiser dans les schémas et programmes pris en application du futur projet régional de santé, l'utilisation des différents outils de prévention afin de développer, par public et par pathologie, des politiques de prévention mieux coordonnées et plus efficaces pour répondre aux multiples défis posés par l'augmentation des maladies chroniques (maladies cardiovasculaires, cancers, diabètes, etc), par le vieillissement de la population, par la persistance de fortes inégalités sociales de santé. C'est le sens de la réforme de la gouvernance régionale du système de santé que la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative a engagée depuis plusieurs mois et qu'elle présentera au Parlement en vue de rénover profondément notre organisation sanitaire, pour la moderniser et la doter de nouveaux outils qui garantiront l'accès à une prévention et à des soins de qualité sur tout le territoire.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28728

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6513

Réponse publiée le : 16 décembre 2008, page 10972